



AVIS D'AUTORISATION « Autorisation relative à l'eau »

Vu la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 24, §2., le Ministère du Développement durable et des Infrastructures (Administration de la gestion de l'eau) a délivré en date du 28 octobre 2022 l'autorisation à M. Fernand Wetz, demeurant à Scherfenmühle, L-7634 Heffingen,

pour : travaux de remise en état du mur de soutènement d'un affluent du cours d'eau « Ernzeblanche » à Scherfenhof ;

réf : Autorisation N° EAU/AUT/22/0661

par : demande présentée par M. Fernand Wetz, demeurant à Scherfenmühle, L-7634 Heffingen,

La décision ministérielle et les plans y afférents sont déposés au secrétariat communal de l'Administration Communale de Heffingen et pourront être consultés par tous les intéressés pendant la période du 11 novembre au 21 décembre 2022 inclus.

Contre la présente décision ministérielle un recours peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif, qui statuera comme juge du fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir de la notification de la présente décision, par requête signée d'un avocat.

Heffingen, le 11 novembre 2022

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

